

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1450\_ART\_RD26\_MORBIER**  
Portant réglementation de la circulation  
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

**VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

**VU** la demande de Monsieur Jérémy PAGANO, représentant la société GASQUET SAS TOURNUS domiciliée au 14 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à 71700 TOURNUS, en date du 14 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de création de poste BTS 150<sup>2</sup> ENEDIS et privé PM-LO-MORBIER-EL ALAMI SABAH, sur la RD26 sur le territoire de la Commune de MORBIER,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** La circulation sur la **RD26** sera réglementée de la façon suivante :

<b>Période</b>	<b>Du lundi 27 novembre 2023 à 08h00 au mercredi 27 décembre 2023 à 18h00</b>
<b>Localisation</b>	<b>Du PR 2+0056 Au PR 2+0235</b>
<b>Restrictions</b>	<b>Alternat par feux tricolores Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier</b>

**ARTICLE 2** La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise effectuant les travaux sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

**ARTICLE 3** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M. le Maire de Morbier, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

**ARTICLE 5** Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

**Signature de l'arrêté**





# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20-11-2023

ID : 039-223900010-20231120-ARR\_2023\_1450-AR

N° 14024\*01

## Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : PAGANO Prénom : Jeremy  
Dénomination : GASQUET SAS TOURNUS Représenté par :  
Adresse Numéro : 14 Extension : Nom de la voie : avenue Maréchal de Lattre de Tassigny  
Code postal 7 1 7 0 0 Localité : TOURNUS Pays : France  
Téléphone 0 3 8 5 3 2 2 5 2 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : jeremy.pagano@gasquet.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel :

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D26 - Route de la Vallée  
Code postal 3 9 4 0 0 Localité : MORBIER

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : PM-LO-MORBIER-EI Alami SABAH - Alternat par feux.  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> :  
Date prévue de début des travaux : 2 7 1 1 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 2 7 1 1 2 0 2 3  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

## Interdiction de :

## Circuler

Véhicules légers poids lourds 

## Stationner

véhicules légers poids lourds 

## Dépasser

véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

## La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité 

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal      Localité : ..... Pays : .....Téléphone           Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :   Courriel : 

## Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

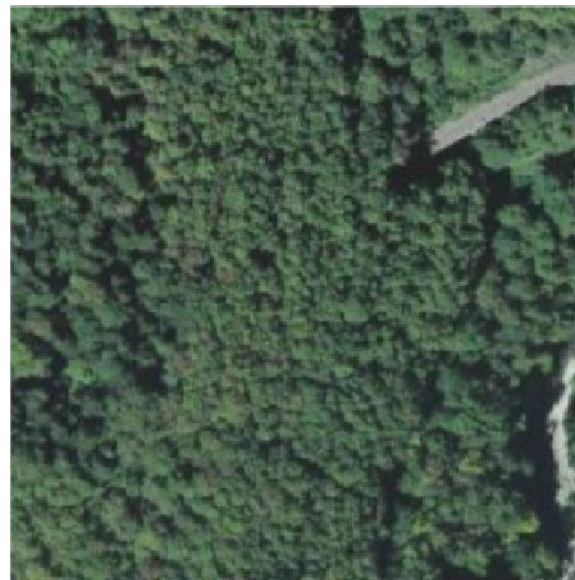
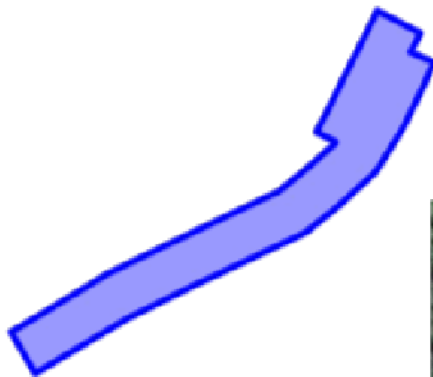
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à :  Le : 1 4 1 1 2 0 2 3Nom :  Prénom :  Qualité : .....

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20-11-2023

ID : 039-223900010-20231120-ARR\_2023\_1450-AR



100 m



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20-11-2023



ID : 039-223900010-20231120-ARR\_2023\_1450-AR

**LEGENDE**

Systeme géodésique

WGS 84

EPSG 4326

**Polygone 1**

(46.532902 5.995698); (46.532866 5.995810); (46.532794 5.995760); (46.532664 5.995671); (46.532656 5.995665); (46.532520 5.995542); (46.532502 5.995521); (46.532399 5.995354); (46.532395 5.995348); (46.532312 5.995192); (46.532303 5.995171); (46.532128 5.994635); (46.532026 5.994331); (46.531845 5.993886); (46.531983 5.993767); (46.532024 5.993867); (46.532166 5.994216); (46.532169 5.994224); (46.532273 5.994533); (46.532273 5.994534); (46.532445 5.995059); (46.532520 5.995201); (46.532605 5.995336); (46.532637 5.995242); (46.532709 5.995295); (46.533037 5.995535); (46.532965 5.995744); (46.532902 5.995698);